

COMMUNE DE VEAUCHETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 20 mars 2026 à 19h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203242-20260320-2026-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à VEAUCHETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TISSOT Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Membres présents : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle, CHASSAGNEUX Paméla, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie. Messieurs JAILLET Vivien, LASSABLIERE Thierry, MURE Jean-Jacques, PERRIN Charly, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, et VINCENT Eric.

Membre excusé : Madame ROCHE Lydie (procuration à Madame BACHELARD Anne-Noëlle)

Madame CHASSAGNEUX Paméla a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écarte entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

1 seule liste : Thierry LASSABLIERE – Stéphanie VIAL – Maxime SOUBEYRAND

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

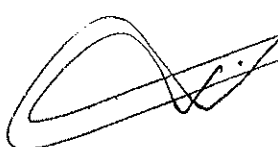
La liste de Monsieur Thierry LASSABLIERE : 15 (quinze) voix

La liste de Monsieur Thierry LASSABLIERE, à l'unanimité, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Thierry LASSABLIERE, 1^{er} Adjoint au Maire
Madame Stéphanie VIAL, 2nd adjointe au Maire
Monsieur Maxime SOUBEYRAND, 3^{ème} adjoint au Maire
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré à Veauchette, le 20/03/2026

Le Maire,
Jean-Paul TISSOT



La secrétaire de séance,
Paméla CHASSAGNEUX

